

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/11/2015

Réception par le Prefet : 17/11/2015

Publication : 20/11/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-10-6-10

Séance du vendredi 13 novembre 2015

INSERTION PAYSAGERE DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES ET CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE K217

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

M. HEMEDINGER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative à la modification des délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 du Conseil Général relative à l'adoption des 7 Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération pour la période 2014-2019,
- VU la délibération n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 du Conseil Général relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération n° CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 de la Délégation à l'Action Territorialisée,
- VU la délibération n° CG-2015-2-6-2 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 – Cadre de Vie (C05),
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 3 novembre 2014 et du 3 juillet 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde des subventions d'un montant total maximum de 124 521 € pour l'insertion paysagère des lignes électriques et téléphoniques des communes de FRIESEN, OBERLARG et RAEDERSDORF, figurant dans la liste jointe en annexe,
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme K217 au chapitre 204 - fonction 71 - nature 204142 - code programme 35921 - AP 2013 pour ces trois communes.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité